Communiqué de Presse

PARIS, LE 20 NOVEMBRE 2026

JEANTET CONSEILLE LBO FRANCE DANS LE CADRE DE SON INVESTISSEMENT MAJORITAIRE AU CAPITAL D'ACC-M.

Jeantet a conseillé LBO France dans le cadre de son investissement majoritaire au capital d'ACC-M, entreprise spécialisée dans la rénovation et la maintenance de matériels ferroviaires lourds, dans le cadre d'un LBO primaire.

À cette occasion, les dirigeants historiques d'ACC-M, Thierry Cézard et Thierry Torti, réinvestissent aux côtés de LBO France, qui prend une participation majoritaire. Africinvest Europe, Siparex Territoires et Crédit Agricole Centre France Développement participent également à l'opération.

Fondé en 1919 et basé en Auvergne-Rhône-Alpes, ACC-M accompagne les acteurs du transport ferroviaire dans la rénovation et la maintenance de trains, tramways et métros. Le groupe a connu une forte croissance au cours des dernières années, triplant sa taille en cinq ans. Il prévoit de réaliser 73 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2026 et compte 450 collaborateurs.

Cette opération ouvre une nouvelle phase de développement pour ACC-M, qui entend poursuivre sa croissance, notamment par le biais d'acquisitions en France et à l'international, et renforcer son positionnement sur le marché de la mobilité décarbonée. Elle s'accompagne également de l'acquisition de Track Rail Route (TRR), société spécialisée dans les interventions de maintenance directement sur les sites des clients.

L'équipe Jeantet était composée de **Pascal Georges** (avocat associé), Marie Noppe et Nicolas Méheust (avocats) et Léo Salvatore (juriste) pour les aspects corporate ; Caroline André-Hesse (avocate associée) et Elsa Layani (avocate) pour les aspects sociaux ; Gabriel di Chiara (avocat associé) et Hugo Cherqui (avocat) pour les aspects fiscaux ; ainsi que Delphine Baudoin (avocate associée) et Joël Bejoby (juriste) pour les aspects financement.

CONTACTS PRESSE

Vae Solis
jeantet@vae-solis.com

Jeantet
Agnès Beauchamps
abeauchamps@jeantet.fr
01 45 05 82 04

À PROPOS DE JEANTET

Depuis 1924, Jeantet est le conseil des acteurs clefs de l'économie : acquisitions structurantes, restructurations complexes, contentieux à enjeux élevés, opérations de marché, crises réglementaires.
Cabinet indépendant en forte croissance à la gouvernance ambitieuse, nous couvrons l'ensemble du droit des affaires. Notre expertise sectorielle est reconnue dans les domaines de l'énergie, l'industrie, la défense, les services financiers, la tech, les sciences de la vie, l'immobilier et bien d'autres.
Parce que nous sommes un collectif de 200 avocats, nous savons la transversalité de nos expertises pour construire votre stratégie et la mettre en œuvre.